



PAR COURRIEL

Québec, le 15 novembre 2018

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 0801-01-2018-2019-413**

---

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 3 novembre dernier, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie des documents suivants dans le dossier SAE-M-277664-1808 (Vacances Sinorama inc.) :

- décisions rendues les 24 juillet et 7 août 2018 par la présidente déléguée de l'Office de la protection du consommateur ;
- requête introductive d'un recours ;
- comparution ;
- requête en vertu de l'article 107 LJA ;
- procès-verbaux des audiences.

Comme demandé, vous trouverez en pièces jointes une copie des documents demandés, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques  
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décisions des 24 juillet et 7 août 2018, requêtes introductives d'un recours, comparution, requêtes en vertu de l'article 107 LJA et procès-verbal de l'audience du 24 août 2018